

COMMUNAUTE DE COMMUNES « ENTRE DORE ET ALLIER »**29 avenue de Verdun****63190 LEZOUX****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE****RÉUNION DU 04 NOVEMBRE 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le 04 novembre, le Conseil de la Communauté de Communes « Entre Dore et Allier » s'est réuni, en session ordinaire, à la salle intercommunale de Lezoux après convocations légales en date du 28 octobre 2025, sous la présidence de Madame Elisabeth BRUSSAT.

Etaient présents lors de l'appel nominal :

Mme Josiane HUGUET	Mme Sylvie ROCHE
Mme Danielle GRANOUILLET	M. Romain FERRIER
M. Jean-Baptiste GIRARD	M. Thierry TISSERAND
Mme Agnès TARTRY-LAVEST	Mme Isabelle GROUIEC
Mme Sylvie EXBRAYAT	Mme Elisabeth BRUSSAT
M. Gilles BERGAMI	Mr Cédric DAUDUIT
Mme Julie MONTBRIZON	Mme Patricia LACHAMP
M. Daniel PEYNON	Mr Florent MONEYRON
Mme Annick FORESTIER	M. Jean-Louis DERBIAS
Mr Alain COSSON	Mme Michelle CIERGE
Mme Marie-France MARMY	Mr Bernard FRASIAK
Mr Christian BOURNAT	Mme Séverine VIAL
Mme Catherine MORAND	M. Yannick DUPOUE
Mr Guillaume FRICKER	Mme Laurence GONINET

Suppléants présents : Mme Nathalie DE LA FUENTE, Mr Patrice BLANC et Mr Philippe BEAL

Etaient représentés (procuration) :

- Mme OLIVON Anne-Marie donne pouvoir à Mme ROCHE Sylvie
- Mr LUCAS Antoine donne pouvoir à Mr DUPOUE Yannick
- Mme BOUCHERAT Nicole donne pouvoir à Mr MONEYRON Florent
- Mr BROUSSE René donne pouvoir à Mme CIERGE Michelle

Absents : Mme Elyane GRANET, Mr Gilles MARQUET et Mme Déolinda DE FREITAS

VOTE : En exercice : 35 Présents : 29 Représentés : 4 Votants : 33

Les Délégués formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé, conformément à l'article L.211.4 du Code des Communes, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Mr Jean-Louis DERBIAS, ayant obtenu, à bulletins secrets, la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a accepté.

Objet : politique locale du commerce : attribution subvention aide aux commerces

**POLITIQUE LOCALE DU COMMERCE : ATTRIBUTION
SUBVENTION AIDE AUX COMMERCES**

VU le règlement de l'aide régionale Auvergne Rhône-Alpes « Financer mon investissement Commerce et Artisanat » adopté en commission permanente du 18/05/2017 et ses modifications successives ;

VU les délibérations n°32 du Conseil Communautaire en date du 28/09/2017, n°24 du 28/06/2018, n°04 du 28/03/2019, n°09 du 20/07/2020 et du 27/05/2021, n°14 en date du 08/11/2022 relatives à la mise en place d'une aide financière CCEDA aux commerces de proximité situés sur le territoire de la CCEDA et ses mises à jour successives ;

VU la délibération n°10 du Conseil Communautaire en date du 27/09/2022 relative à la mise en place de la nouvelle convention d'aide aux entreprises avec la Région Auvergne Rhône Alpes ;

VU la convention d'aides aux entreprises établie entre la Communauté de Communes Entre Dore et Allier et le Conseil régional Auvergne Rhône Alpes en date du 02/03/2023 ;

VU la délibération N°23 du Conseil Communautaire en date du 20/05/2025 relative à la modification du règlement d'aide aux commerces avec point de vente ;

Madame la Présidente rappelle que la CCEDA a institué un dispositif de soutien financier aux commerces avec point de vente en partenariat avec le conseil régional Auvergne Rhône Alpes depuis janvier 2018.

Cette aide financière prend la forme d'une subvention d'investissement selon un taux d'aide de 20% pour des dépenses éligibles comprises entre 10 000€ et 50000€ HT. Depuis son lancement, plus de 45 TPE du commerce et de l'artisanat avec point de vente ont pu bénéficier de ce dispositif.

Les crédits budgétaires ont été inscrits en 2025 en section d'investissement, suite à cette nouvelle imputation comptable (article 20421), l'octroi d'une subvention d'investissement à une personne de droit privé doit faire l'objet d'une délibération en conseil communautaire.

Considérant que les dossiers de demande de versement déposés par les commerces bénéficiaires ci-dessous sont complets et que les travaux réalisés sont conformes aux devis présentés, Madame la Présidente propose d'approuver le versement des subventions aide aux commerces comme suit :

<i>Commerce bénéficiaire</i>	<i>Nature de l'activité</i>	<i>Représenté par</i>	<i>Montant des dépenses éligibles et acquittées (HT)</i>	<i>Montant de la subvention à verser</i>
SARL L'ATELIER DE LA VUE 63920 Peschadoires	Optique	M. et Mme Dos Santos	33 441.17€	6 688.23€
SAS AUBERGE LA VARENNE 63190 Bort L'Etang	Bar-restaurant	M. Dubin Philippe	18 702.99€	3 470.60€
SASU Brasserie Le 23 63190 Lezoux	Restaurant	M. Lahouel Karim	12 100.34€	2 420.07€

Ceci exposé, Madame la Présidente propose à l'assemblée de procéder au versement des subventions comme suit :

- D'autoriser le versement d'une subvention d'investissement d'un montant de 6688.23€ de la CCEDA à la SARL L'ATELIER DE LA VUE représenté par M. et Mme DOS SANTOS, pour les travaux liés à la création d'un magasin d'optique situé sur la commune de Peschadoires ;
- D'autoriser le versement d'une subvention d'investissement d'un montant de 3740.60€ de la CCEDA à la SAS AUBERGE DE LA VARENNE représenté par M. DUBIN, pour les travaux liés au réaménagement de la cuisine du bar-restaurant situé sur la commune de Bort L'Etang ;
- D'autoriser le versement d'une subvention d'investissement d'un montant de 2420.07€ de la CCEDA à la SASU BRASSERIE LE 23 représenté par M. LAHOUEL, pour les travaux liés à la modernisation du restaurant situé sur la commune de Lezoux ;
- Indique que ces crédits sont inscrits au BP 2025 / Section Investissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **APPROUVE à l'unanimité.**

Pour extrait certifié conforme,
Fait et publié à Lezoux, le 05 novembre 2025
Signé par Jean-Louis DERBIAS,
Secrétaire de séance



Pour extrait certifié conforme
Fait et publié à Lezoux, le 05 novembre 2025
Signé par Elisabeth BRUSSAT,
Présidente

